

**Directives pour effectuer correctement un traitement pesticide
(Produits pesticides de la catégorie 2)
Formulaire que doivent remplir les cultivateurs autorisés**

Exploitation agricole	
Assistant ayant obtenu une formation en lutte antiparasitaire	
Cultivateur autorisé	
Numéro de la personne-ressource	Numéro d'une personne-ressource remplaçante

En cas d'urgence :

- Appelez le cultivateur autorisé au : _____

En cas de déversement ou de fuite :

- Protégez-vous avant de faire quoi que ce soit.
- Fermez les robinets, éteignez les appareils, etc.
- Informez le cultivateur autorisé et **CHERCHEZ DE L'AIDE**.
- Empêchez le liquide déversé de se propager.

En cas d'empoisonnement :

- Demandez tout de suite de l'aide : appelez le cultivateur autorisé.
- Veillez à ce que la victime soit à l'aise jusqu'à ce que le secours arrive.

Temps prescrit avant de pouvoir pénétrer dans l'aire traitée : _____

Période minimale entre le traitement et la récolte : _____

Quantité de pesticide à mettre dans le réservoir				Tracteur, pulvérisateur
Produit pesticide	N° LPA	Catégorie	Quantité	
1				Pulvérisateur :
				Tracteur :
2				Position du bras de vitesses :
3				Vitesse :
4				Pression :
Volume d'eau dans le réservoir	--	--		Tours/minute :

Nombre de réservoirs : _____

Superficie du terrain traité : _____

Culture : _____

Heure au début du traitement : _____

Heure à la fin du traitement : _____

Date du traitement : _____

Quand vous mélangez le produit, vous devez porter (✓) :

- Combinaison de travail
- Pantalon et chemise à manches longues
- Gants à l'épreuve des produits chimiques
- Bottes à l'épreuve des produits chimiques
- Chapeau imperméable
- Tablier à l'épreuve des produits chimiques
- Respirateur
- Lunettes de sécurité
- Masque couvrant le visage
- Manteau et chapeau imperméables

Quand vous épandez le produit, vous devez porter (✓) :

- Combinaison de travail
- Pantalon et chemise à manches longues
- Gants à l'épreuve des produits chimiques
- Bottes à l'épreuve des produits chimiques
- Chapeau imperméable
- Tablier à l'épreuve des produits chimiques
- Respirateur
- Lunettes de sécurité
- Masque couvrant le visage
- Manteau et chapeau imperméables

Signature de l'assistant ayant subi une formation en lutte antiparasitaire

Signature et n° de certificat du cultivateur autorisé qui supervise l'assistant